

Formation Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) Collège Marcel Massot de La Motte du Caire (04)

Année scolaire 2024/2025



→ Pour plus de renseignements :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/formation-jeunes-sapeurs-pompiers-et-option-equitation-au-college-marcel-massot-de-la-motte-du-caire-122324>

<https://www.clg-massot.ac-aix-marseille.fr/spip/>

→ ou contactez le secrétariat : ☎ 04.92.68.32.87

mail : ce.0040014u@ac-aix-marseille.fr

Conditions d'accès

→ Accessible aux élèves habitant la Région PACA : **inscription donnant droit à une dérogation et à une place à l'internat** du collège rénové en 2019.

→ Entrée en 5^{ème} prioritairement (ou 4^{ème}) à la rentrée 2024

→ Signer la charte du Jeune Sapeur Pompier.

Programme

→ **Cours pratiques et théoriques**, répartis sur 3 années, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, assurés par des Sapeurs-Pompiers certifiés, les mercredis après-midi.

→ Découverte du **matériel** et des **techniques opérationnelles**.

→ Apprentissage des **gestes de Premier Secours**.

→ **Atelier Risques Majeurs** : 2 heures (1 semaine sur deux).

→ **Diverses pratiques sportives** : VTT, course à pied, renforcement musculaire.

→ Participation aux **cérémonies de commémoration**.

Inscription

→ Entretien préalable avec le Chef d'établissement avant le **12/04/2024** et **transmission du dossier d'inscription à l'UDSP**.



Pourquoi devenir JSP ?

→ Possible obtention d'un **diplôme national** à la fin de la formation (Diplôme National de Jeune Sapeur-Pompier).

→ **Acquisition de compétences essentielles pour parcours SUP et futurs employeurs** : sens de l'engagement, des responsabilités et du travail en équipe

→ Orientation possible après la 3^{ème} en 2^{nde} **pro Métiers De la Sécurité (MDS)** au lycée Paul Arène de Sisteron.



Soutien fort des élus et des autorités publiques :

Signature de la convention partenariale renforçant le projet JSP (17/11/2022).

Arrière plan de gauche à droite : M. le Directeur SDIS 04, M. le Sénateur, M. le Maire, Mme la Vice-Préfète du 04, M. le Député.

Premier plan de gauche à droite : M. le Président UDSP 04, M. le Directeur Académique, M. le Préfet (04), Mme la Présidente du CD04, M. le Président du CASDIS 04, M. le Principal du collège.